

# COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE

## RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE **2015**

### SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

## SOMMAIRE

•	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>3</b>
•	Organisation administrative du service	3
•	Conditions d'exploitation du service	3
•	Nombre d'abonnés	3
•	Localisation des ressources	3
•	Carte des réservoirs	4
•	Volumes mis en distribution et vendus	5
•	Longueur du réseau	5
•	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>5</b>
•	Fixation des tarifs en vigueur	5
•	Rémunération du prestataire	5
•	Prix du service de l'eau potable	5
•	Détail des tarifs	6
•	Redevance de pollution domestique par commune	6
•	Le prix de l'eau - tarif hors redevance pollution domestique	7
•	Le prix de l'eau - tarif redevance pollution domestique comprise	7
•	Recettes d'exploitation	8
•	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE</b>	<b>9</b>
•	Qualité de l'eau	9
•	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	9
•	Taux de conformité des prélèvements (P101.1 & P102.1)	9
•	Performance du réseau	10
•	<b>FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS DU SERVICE</b>	<b>11</b>
•	Travaux engagés au cours de l'exercice	11
•	État de la dette	11
•	Amortissements réalisés	11

## CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### Organisation administrative du service

La commune de Saint Christophe dessert 80 abonnés et vend de l'eau à la Commune de SAVENNES à raison de deux facturations à l'année (juin et décembre).

Pour l'entretien des captages et sites des réservoirs, la Mairie dispose d'un adjoint technique à temps non complet.

Pour la gestion du service de facturation et de gestion des abonnés, la Mairie dispose d'une secrétaire à temps non complet qui assure la partie administrative et comptable.

### Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie par SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE - Etablissement EBL, prestataire de service en vertu d'un contrat pour l'exploitation et l'entretien du service des eaux, signé les 2 et 27 novembre 2009 pour une durée de 6 ans et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Les prestations assurées dans le cadre de ce service sont les suivantes :

- Production et distribution de l'eau, entretien, fonctionnement et réparation des équipements,
- Surveillance et entretien des réserves en eau, des ouvrages, des périmètres autour des ouvrages,
- Prestation de maintenance auprès des abonnés,
- Mise à jour permanente des plans de récolement du réseau, établissement de documents d'information pour la collectivité, etc...

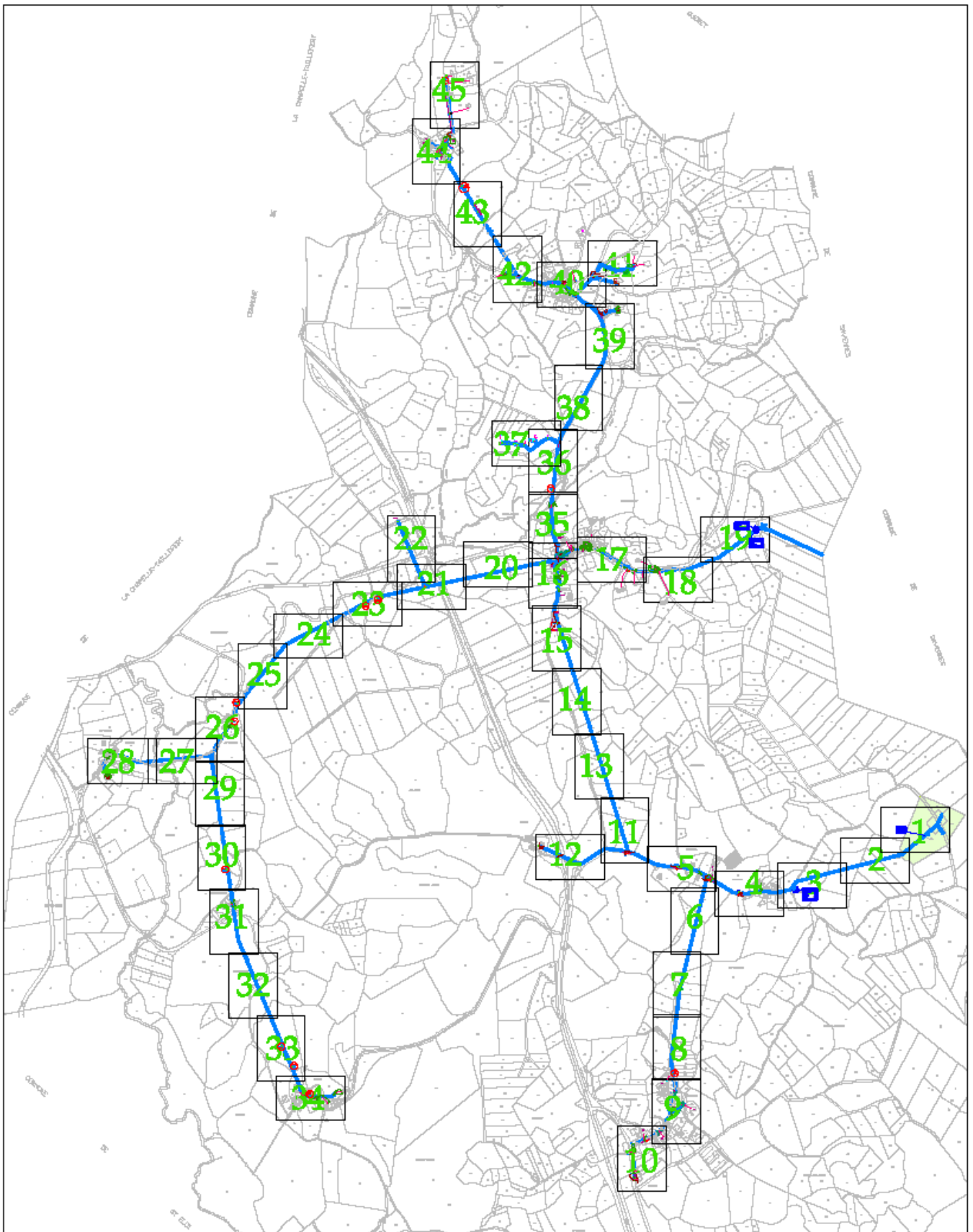
<b>NUMEROS D'APPEL EN CAS D'URGENCE</b>	<b>EBL Centre</b>
<b>du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00</b>	<b>05.55.52.71.29</b>
<b>Les Soirs et du vendredi soir au lundi matin</b>	<b>06.03.48.95.46</b>

### Nombre d'abonnés

<b>Commune desservie</b>	<b>Population municipale 2015</b>	<b>Résidences secondaires 2014</b>	<b>Nombre d'Abonnés 2014</b>	<b>Nombre d'Abonnés 2015</b>
<b>SAINT CHRISTOPHE</b>	<b>134</b>	<b>13</b>	<b>80</b>	<b>81</b>

### Localisation des ressources

<b>RESSOURCES</b>	<b>Volumes comptés en 2013</b>	<b>Volumes comptés en 2014</b>	<b>Volumes comptés en 2015</b>
<b>Captage (mis en conformité en 2001) Réservoir Le Masgiral (avec bache de 20m<sup>3</sup>) et équipé d'un compteur général</b>	<b>25 557 m<sup>3</sup></b>	<b>23 754 m<sup>3</sup></b>	<b>23 136 m<sup>3</sup></b>
<b>Réservoir Le Haut du Bourg (capacité 100 m<sup>3</sup>)</b>			



**Plan du réseau d'eau potable de la commune de Saint-Christophe**

Date : 25/09/2013  
Ech : 1/10 000

Plan  
d'ensemble



## Volumes mis en distribution et facturés

Volume en m <sup>3</sup>	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Volume produit	25 557	23 754	23 136	- 2,60 %
<b>VOLUME MIS EN DISTRIBUTION</b>				
<b>VOLUME TOTAL FACTURE AUX ABONNES ST CHRISTOPHE</b>	<b>6 757</b>	<b>7 547</b>	<b>7 507</b>	<b>- 0,53 %</b>
<b>VOLUME TOTAL FACTURE A SAVENNES</b>	<b>16 047</b>	<b>13 449</b>	<b>14 012</b>	<b>+ 4,19 %</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>22 804</b>	<b>20 996</b>	<b>21 519</b>	<b>+ 2,49 %</b>

La consommation moyenne par abonnement sur la commune est de **93 m<sup>3</sup> en 2015**,

## Longueur du réseau

Le linéaire du réseau, hors branchements, est estimé à 9 kms 270.

## TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

### Fixation des tarifs en vigueur

Le 09 Décembre 2015, l'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant l'année 2016 respectant la proportion de 40% (Part Fixe) et 60% (Eau consommée, basée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> annuelle).

Il a été décidé d'augmenter :

- le montant de la part fixe (abonnement) uniquement sur les abonnés de Saint Christophe, la commune de Savennes étant exclue de cette disposition,
- le prix de vente de l'eau aux abonnés de la commune de SAINT CHRISTOPHE.
- le prix de vente de l'eau à la commune de SAVENNES.

Les taxes et les redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### Rémunération du prestataire

La rémunération de la société SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE - Etablissement EBL est calculée conformément au contrat de prestation de service.

Le coût annuel pour l'année 2015 est de 7 344,53 €uros TTC.

Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et prendra fin le 31 décembre 2015

### Coût de la facturation de l'eau potable

Ce coût du service comprend :

#### 1. Pour les abonnés de la commune de SAINT CHRISTOPHE:

- Une partie fixe, dite abonnement, comprenant la location du compteur, l'entretien du réseau, le branchement et la gestion du fichier des abonnés.
- Une partie variable selon les volumes consommés.

La part fixe annuelle (abonnement) est payable en fin du second trimestre de l'année, à hauteur des 80 % de son montant.

Les volumes sont relevés annuellement, entre octobre et novembre.

Le règlement de la consommation et du solde de la part fixe est réclamé à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année.

#### 2. Pour la commune de SAVENNES :

- Une partie payable au second trimestre et une autre au quatrième trimestre de l'année en fonction des relevés du compteur situé au réservoir du Haut du Bourg.

## Détail des Tarifs

	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> Janvier 2015	1 <sup>er</sup> Janvier 2016	VARIATION 2016/2015
<b>ABONNEMENT</b>				
<b>PART FIXE</b> facturées en deux fois :	76,00 €	78,00 €	78,00 €	0
Fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre : 1 <sup>ère</sup> partie	60,80 €	62,40 €	62,40 €	
Fin du 4 <sup>ème</sup> trimestre : en décembre avec la facture de consommation 2 <sup>ème</sup> partie (solde)	15,20 €	15,60 €	15,60 €	
<b>CONSOMMATION</b>				
1 <sup>ère</sup> tranche : de 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,03 €	1,08 €	1,16 €	+ 7,41 %
2 <sup>ème</sup> tranche : plus de 200 m <sup>3</sup>	0,77 €	0,82 €	0,88 €	+ 7,32 %
SAVENNES / au m <sup>3</sup>	0,97 €	1,02 €	1,10 €	+ 7,84 %
FERMETURE DEFINITIVE D'UN COMPTEUR	65,00 €	65,00 €	65,00 €	0
REOUVERTURE APRES FERMETURE DEFINITIVE D'UN COMPTEUR	65,00 €	65,00 €	65,00 €	0
FERMETURE TEMPORAIRE D'UN COMPTEUR	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0
REOUVERTURE APRES FERMETURE TEMPORAIRE D'UN COMPTEUR	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0

## Redevance pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.  
Son montant, en Euros par m<sup>3</sup>, est fixé, chaque année, par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

COMMUNE	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	VARIATION
SAINT CHRISTOPHE	0,240 €	0,240 €	0,230 €	- 4,16 %

## Le prix de l'eau - Tarif hors redevance pollution domestique

### • Evolution du tarif du m<sup>3</sup> d'eau (redevance non comprise)

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Part Fixe	Abonnement ordinaire	76,00 €	78,00 €	78,00 €
Part Proportionnelle (€/m <sup>3</sup> )	1 <sup>ère</sup> tranche De 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,03 €	1,08 €	1,16 €
	2 <sup>ème</sup> tranche + de 200 m <sup>3</sup>	0,77 €	0,82 €	0,88 €

### • Composantes de la facture pour un abonné ayant consommé 120 m<sup>3</sup> - (Redevance non comprise)

	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	VARIATION 2016-2015
Part Fixe Abonnement ordinaire	76,00 €	78,00 €	78,00 €	0
Consommation base 120 m <sup>3</sup>	123,60 €	129,60 €	139,20 €	+ 7,41 %
TOTAL FACTURE	199,60 €	207,60 €	217,20 €	+ 4,62 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,73 €/ m<sup>3</sup> TTC pour 2015

## Le prix de l'eau - Tarif redevance pollution domestique comprise

### • Evolution du tarif de l'eau (redevance comprise)

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Part Fixe	Abonnement ordinaire	76,00 €	78,00 €	78,00 €
Part Proportionnelle (€/m <sup>3</sup> )	1 <sup>ère</sup> tranche De 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,03 €	1,08 €	1,16 €
	2 <sup>ème</sup> tranche + de 200 m <sup>3</sup>	0,77 €	0,82 €	0,88 €
Redevance (€/m <sup>3</sup> )	Redevance pollution domestique	0,240 €	0,240 €	0,230 €

### • Composantes de la facture pour un abonné ayant consommé 120 m<sup>3</sup> (Redevance comprise)

	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	1 <sup>er</sup> Janvier 2015	1 <sup>er</sup> Janvier 2016	Variation 2014-2015
Part Fixe Abonnement ordinaire	76,00 €	78,00 €	78,00 €	0
Consommation base 120 m <sup>3</sup>	123,60 €	129,60 €	139,20 €	+ 7,41 %
Redevance de pollution domestique	28,80 €	28,80 €	27,60 €	4,16 %
Total (€ TTC)	228,40 €	236,40 €	244,80 €	+ 3,55 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,97 € / m<sup>3</sup> TTC pour 2015

## Recettes d'exploitation

- Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
<b>RECETTES DE VENTE D'EAU</b>			
RECETTES VENTE D'EAU DOMESTIQUE	26 481,88 €	28 365,11 €	+ 7,11 %
<i>dont abonnement</i>	6 060,93 €	6 236,23 €	+2,89 %
<i>Dont consommation</i>	7 375,42 €	7 836,64 €	+ 6,25 %
AUTRES PRESTATIONS AUX ABONNES			
<i>Vente d'eau à SAVENNES</i>	13 045,53 €	14 292,24 €	+ 9,55 %
AUTRES RECETTES		0 €	
<i>Redevance pour pollution d'origine domestique</i>	1 801,98 €**	1 575,39 € *	- 12,58 %
<i>Quote-part subventions d'investissement (Amortissement)</i>	1 124,00 €	2 083,00 €	+ 85,32 %
<i>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (002)</i>	29 043,24 €	27 199,12 €	-6,35 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58 451,10 €</b>	<b>59 222,62 €</b>	<b>+ 1,32 %</b>

**\*2015 = 1 563,84 €** (redevance pollution facturée aux abonnés en fonction m<sup>3</sup> consommés + **11,55 €** (versement par l'agence de l'eau sur le total des factures émises en 2014)

**\*\*2014 = 1 801,98 €** (redevance pollution facturée aux abonnés en fonction m<sup>3</sup> consommés + **11,10 €** (versement par l'agence de l'eau sur le total des factures émises en 2013)



## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultat du contrôle sanitaire

NOM DU RESEAU DE DISTRIBUTION		SAINT CHRISTOPHE	
<b>Captage Le Masgiral</b>			
Station de Production du Bois de Reillat Commune de SAINT CHRISTOPHE			
Qualité Bactériologique			
Nombre de mesures : 6 Conformes à 100 %		Nombre de mesures : 6 Conformes à 33 %	
Qualité Chimique			
<b>Turbidité</b> Nombre de mesures : 5 Conformes à 100 %		<b>Ph</b> Nombre de mesures : 5 Conformes à 40 %	
<b>Nitrates</b> Nombre de mesures : 2 Conformes à 100 %		<b>Dureté</b> Nombre de mesures : 2 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations	
<b>Conclusion sanitaire :</b>			
Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.			
Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).			
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.			

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
023000344	LE MASGIRAL	69	O	TE	26/11/1999	01/01/1998	26/11/1999	17/07/2000	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

#### Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
023001626	BOIS DE REILLAT-ST CHRISTOPHE	TTP	80	3		3	
023000118	ST CHRISTOPHE	UDI	135	3		3	
<b>Total</b>				<b>6</b>		<b>6</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

## Performance du réseau 2015

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) ne sont pas évaluées par l'exploitant.  
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) ne sont pas évalués par l'exploitant.  
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

		2014	2015
1	<b>RESSOURCES</b> (eau prélevée) : Eau Brute (de surface ou captée avant traitement) <b>Le Masgiral</b>	23 754 m <sup>3</sup>	23 136 m <sup>3</sup>
2	<b>Volume de service</b> (Réservoirs + purges)	120 m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>
3	<b>Volume distribué</b> (Ressources - volumes de service)	23 634 m <sup>3</sup>	23 016 m <sup>3</sup>
4	<b>Consommation comptabilisée</b> (Volume facturé Total + Volume distribué non facturé (fuites abonnés))	20 996 m <sup>3</sup>	21 519 m <sup>3</sup>
5	<b>Fuites et pertes estimés du réseau</b> (Volume distribué - volume facturé + fuites)	2 628 m <sup>3</sup>	1 506 m <sup>3</sup>

### - RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :

	2013	2014	2015
<b>Rendement du réseau de distribution [%]</b>	<b>89,61</b>	<b>88,89</b>	<b>93,44</b>

$(\text{Consommations comptabilisées} + \text{volume de service}) / (\text{Volume produit}) \times 100$

### - INDICE DES VOLUMES NON COMPTES :

	2013	2014	2015
<b>Indice linéaire des volumes non comptés [m<sup>3</sup>/km/j]</b>	<b>0,81</b>	<b>0,81</b>	<b>0,48</b>

$(\text{Volume de service} + \text{pertes}) / \text{Longueur du réseau hors branchements} / 365 \text{ j}$

### - INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU :

	2013	2014	2015
<b>Indice linéaire de pertes en réseau [m<sup>3</sup>/km/j]</b>	<b>0,784</b>	<b>0,776</b>	<b>0,445</b>

$(\text{pertes} / \text{longueur du réseau hors branchements} / 365 \text{ j})$

### - INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION :

	2013	2014	2015
<b>Indice linéaire de consommation [m<sup>3</sup>/km/j]</b>	<b>6,77</b>	<b>6,20</b>	<b>6,36</b>

$(\text{consommation} / \text{longueur du réseau hors branchements} / 365 \text{ j})$

## FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS DU SERVICE

### Travaux au cours de l'exercice 2015

Année	Objet des travaux	Montant TTC des travaux réalisés	
<b>2014</b> (pour rappel)	Travaux de pose de compteurs de Sectorisation et Télégestion	Montant des travaux réalisés 45 544,64 €	
	SUBVENTIONS	Agence de l'Eau Loire Bretagne	25 142,07 €
		Conseil Général de la Creuse	7 412,06 €
	FONDS DE CONCOURS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	3 804,06 €
<b>2015</b>	Installation d'une ventouse au village « Les Forges »	Montant des travaux réalisés : 1820,40 €	
	FONDS DE CONCOURS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	631,00 € à recevoir sur l'exercice 2016
	Acquisition de matériel (broyeur)	Montant de l'acquisition = 8 238,00 €	
	FONDS DE CONCOURS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	3 538,00 € à recevoir sur l'exercice 2016

### Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	35 836,42 €	33 608,09 €	31 307,76 €
Remboursement au cours de l'exercice	1 301,46 €	3 328,90 €	3 209,49 €
<i>Dont intérêts</i>	257,33 €	1 100,57 €	909,16 €
<i>Dont capital</i>	1 044,13 €	2 228,33 €	2 300,33 €

### Montant des avances remboursables contractées auprès du Conseil Général (8 000,00 € à rembourser sur 10 ans, sans intérêt)

Désignation	Période	Total Avance	Montant annuel
Achat matériel voirie - taille haies & désherbeur thermique	2011 à 2020	8 000,00 €	800,00 €

Amortissements réalisés	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	6 483,00 €	5 995,00 €	9 371,00 €